

26 juin 2009

# Dossier de presse

Conseil général de l'Orne - Direction de la Communication  
27, boulevard de Strasbourg - 61000 Alençon - Tél : 02 33 81 60 00 - [www.orne.fr](http://www.orne.fr)

## 4<sup>e</sup> édition du Concours de la Création et de la Reprise d'Entreprise

### Communiqué

#### Sommaire

- Communiqué
- Analyse du Concours
- Caractéristiques du concours
  - Le Jury
- Palmarès 2009
- Les précédents lauréats
- Annexe : Règlement du concours

Organisé par le Conseil général de l'Orne en collaboration avec Orne Développement, le Concours de la création et de la reprise d'entreprise est destiné à promouvoir l'esprit d'entreprise dans notre département en récompensant des porteurs de projet, des créateurs et des repreneurs d'entreprise sélectionnés par un jury de professionnels. En encourageant la création et en mettant en valeur les atouts du département, le concours de la Création et de la Reprise d'Entreprise contribue également à attirer de futurs dirigeants dans l'Orne. Le Jury a choisi pour ce palmarès 2009 de faire le lien entre développement économique et développement durable. A travers une dotation de prix de 34 000 euros, la volonté du Conseil général est d'accompagner les créateurs et repreneurs dans la mise en place, la consolidation ou le développement de leur entreprise. Au total une dizaine de prix a été décernée à l'occasion d'une cérémonie qui s'est déroulée à l'Hôtel du Département le 26 juin 2009. Le 1<sup>er</sup> prix s'élève à 10 000 euros, le deuxième à 6 000 euros.

Avec 234 demandes de candidature et 106 dossiers effectivement déposés, la 4<sup>ème</sup> édition du concours de la création et de la reprise d'entreprise organisée par le Conseil général affiche un très bon taux de participation et de retour avec 43,6%. Les candidats sont très majoritairement des jeunes créateurs d'entreprises (67%) et des porteurs de projets (26%).

Par ailleurs, le bilan des précédentes éditions du concours a permis de constater un taux de pérennisation des entreprises lauréates supérieur à 70% et un taux de fidélisation à l'Orne d'environ 90%.

Cette année, le 1<sup>er</sup> prix a été remis à deux lauréats ex-aequo : à Tony et Nicolas Guilmau (entreprise Le Cochon Doré à Boitron), et Olivier Durieu (entreprise EDC Transmouss à Mortagne-au-Perche).

#### Contact presse :

France-Laure Sulon  
Directrice de la  
Communication  
[Sulon.France-laure@cg61.fr](mailto:Sulon.France-laure@cg61.fr)

Thomas Klotz  
Chargé de mission  
[Klotz.thomas@cg61.fr](mailto:Klotz.thomas@cg61.fr)

## **PALMARES 2009**

### **Prix Catégorie projet (2.000€)**

---

Lauréat: Valérie BEUZELIN/41 ans

Entreprise : CHEVAL CONSEILS

Projet pour septembre 2009 à LA CHAPELLE MONTLIGEON (Canton de Mortagne au Perche)

Activité : conseil pour l'achat de chevaux et leur prise en main par le cavalier amateur

Diplômée en gestion des entreprises et passionnée de cheval, Valérie BEUZELIN souhaite monter sa Société de conseil pour cavaliers amateurs afin que l'achat d'un cheval se fasse dans des conditions optimales pour l'homme et l'animal. Un projet original, répondant au besoin d'un marché en croissance (6 chevaux sur 10 achetés aujourd'hui le sont pour le loisir) et porté par une passionnée aux multiples expériences auprès des chevaux (éducatrice, chuchoteuse, ...) qui s'intègre parfaitement à l'Orne, terre de cheval par excellence.

### **Prix du Jeune Entrepreneur (2.000€)**

---

Lauréats : Fanny BOULOGNE et Valentin LAUNAY/ 23 et 24 ans

Entreprise LAUNAY PUBLICITE

Reprise de AUGET PUBLICITE en février 2009 à L'AIGLE

Activité : Conception, fabrication et installation de publicité adhésive

A 24 ans, Valentin LAUNAY a choisi de racheter, lors du départ en retraite de son ancien employeur, l'entreprise dans laquelle il travaillait depuis plusieurs années comme graphiste décorateur. Sa compagne Fanny BOULOGNE, 23 ans, assistante de gestion dans un supermarché a fait le choix de l'accompagner comme associée dans cette aventure. Ils ont conservé l'emploi salarié de l'entreprise et prévoient la création d'un autre poste.

### **Prix des Métiers d'art (2.000€)**

---

Lauréat : Jean-Baptiste GAGEZ/21 ans

Entreprise : L'ATELIER DE GEPETTO

Créée en octobre 2008 à Saint Nicolas de Sommaire (Canton de la Ferté Fresnel)

Activité : Ebénisterie

Diplômé de l'Ecole Boulle de Paris, haut lieu de formation aux Métiers d'art, Jean-Baptiste GAGEZ a choisi de revenir dans l'Orne, dont il est originaire, pour exercer son métier à son compte. Son activité s'articule autour de quatre axes : la restauration de meubles de toutes époques, la création de meubles uniques, le conseil pour la sauvegarde du patrimoine et la démonstration des techniques traditionnelles d'ébénisterie d'art.

### **Prix Filière Cheval (2.000€)**

---

Lauréat : Damien POTEL/34 ans

Entreprise : SPIRAL BOIS

Créée en octobre 2007 à Silly en Gouffern (Canton d'Exmes)

Activité : Débardage à cheval

Technique ancienne, le débardage à cheval dans les forêts est de plus en plus prisé car il répond aux exigences actuelles et modernes de développement durable et de respect de l'environnement. Damien POTEL utilise pour son métier le cheval de trait percheron, symbole de l'Orne par excellence.

Après un an d'activité auprès de l'ONF, des parcs régionaux et des propriétaires forestiers, Damien POTEL souhaite investir dans de nouveaux équipements toujours aussi respectueux de l'environnement et créer son premier emploi avant la fin de l'année.

### **Prix Filière Agro-alimentaire (2.000€)**

---

Lauréats : Daniel BRISON et Bertrand BOURGET/61 et 54 ans

Entreprise : LES 3 FUMOIRS

Créée en octobre 2008 à Athis de l'Orne

Activité : Fumaison de saumon et autres produits marins

Québécois passionné par la France et la gastronomie, Monsieur BOURGET pose ses valises de façon définitive dans l'Orne en 2008 après avoir vendu sa charcuterie au Québec. Il convainc Daniel BRISON de s'associer avec lui afin de créer LES 3 FUMOIRS où le poisson est fumé à la verticale et à froid et où les marinades mélangent les saveurs normandes (cidre, calvados...) et québécoises (sirop d'érable). Aujourd'hui 3 personnes travaillent aux 3 fumoirs et 2 emplois nouveaux sont envisagés dans les 3 ans.

### **Prix Filière NTIC (2.000€)**

---

Lauréats : Sébastien LANGE et Christophe CHAUVET/ 31 et 32 ans

Entreprise : SYLEAM

Créée en avril 2008 à Alençon

Activité : Intégration de solutions informatiques pour les entreprises à partir d'un logiciel libre

A partir d'un logiciel libre, Syleam propose aux petites entreprises des solutions efficaces et adaptées en production et logistique équivalentes techniquement à celles des grands groupes mais à un coût moindre.

SYLEAM a déjà recruté 2 collaborateurs envisage un effectif de 8 personnes à 3 ans.

### **Prix Economies d'énergie (2.000€)**

---

Lauréats : Félix, Damien, Edouard et Mickaël BOUCHER/29, 32, 26 et 31 ans

Entreprise : ECO MOTEURS

Créée en mars 2009 à Essay (Canton du Mêle sur Sarthe)

Activité : Vente et installation d'un économiseur de carburant

Déjà associés dans BOUCHER MOTOCULTURE, les 4 frères ont décidé de créer ECO-MOTEURS dont l'objet sera la vente et l'installation d'un rétrokit permettant d'augmenter la puissance dégagée par le moteur équipé, de réduire la consommation de carburant, de diminuer la pollution atmosphérique issue de la combustion et d'augmenter la durée potentielle de vie du moteur. Ce modèle est adaptable notamment sur les poids lourds, les machines agricoles et engins de travaux publics. ECO MOTEURS espère compter 8 salariés dans 3 ans.

### **Prix du Développement Durable (prix 2.000€):**

---

Lauréat : Yann KELETI/39 ans

Entreprise NEOXIA/UBAT Contrôle

Créée en juin 2008 à la Perrière (Canton de Pervençères)

Activité : Contrôle énergétique des bâtiments

L'entreprise NEOXIA/UBAT Contrôle, dont le rayonnement devra être national avec des bureaux implantés sur la France entière, a choisi de positionner son siège social à la Perrière où réside l'un des 4 associés fondateurs, Yann KELETI.

L'entreprise se situe sur un marché très porteur et est déjà reconnue par de nombreux acteurs (EDF, constructeurs de Maison, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de l'aménagement du territoire...)

D'ici à 3 ans, NEOXIA prévoit d'embaucher quatre personnes à la Perrière.

## **Prix de l'Innovation (2.000€)**

---

Lauréat : Gilles CASTELAIN/54 ans

Entreprise : IBNTEC

Créée en novembre 2007 à Berd'huis (Canton de Nocé)

Activité : Développement et production d'un multiplicateur d'énergie calorifique pour pompes à chaleur.

Le Multiplicateur d'Energie Calorifique (MEC) est un modèle breveté qui s'installe sur les pompes à chaleur aérothermiques et permet d'augmenter leur performance via une accélération du débit du gaz, notamment dans le cas de températures extérieures basses, entraînant ainsi une diminution de la consommation énergétique. La vente des MEC se fait essentiellement par l'intermédiaire des grands constructeurs de PAC. Actuellement, IBNTEC travaille sur le développement d'un nouveau produit. A 3 ans, IBNTEC prévoit un effectif de 11 personnes.

## **2<sup>ème</sup> Prix Ex-aequo (3.000€)**

---

**Lauréat : Denis PERONNE/51 ans**

Entreprise : GACE VOLAILLES

Créée en avril 2007 à Gacé

Activité : Abattage, découpe, conditionnement et vente de volailles

La création de Gacé Volailles répond à un besoin des producteurs locaux et régionaux leur permettant de valoriser au mieux leur production avec un outil d'abattage indispensable qui leur assure un travail de qualité et un suivi sanitaire. En plus de cette activité d'abattage, Gacé Volailles a également développé une activité de vente de volailles et palmipèdes en direction de magasins d'alimentation, de bouchers... Avec 3 salariés, Gacé Volailles participe à la mise en valeur de produits locaux.

**Lauréat : Benoît BRAUX/36 ans**

Entreprise : BRAUX VOIRIE SIGNALISATION

Créée en mars 2009 à Sées

Activité : Signalisation routière et accessoires de sécurité de voirie

Monsieur BRAUX a quitté les services de la DDE de l'Orne pour créer son entreprise avec une bonne connaissance du marché et des collectivités. BRAUX VOIRIE SIGNALISATION propose la fourniture et l'application de marquage routier, de matériaux qualitatifs de voirie, de panneaux de signalisation temporaires et définitifs et d'accessoires de sécurité de voirie. BRAUX SIGNALISATION participe à la mise en valeur des espaces publics ornaux ou autres et les rend plus sécurisés. Monsieur BRAUX a embauché un salarié depuis la création de sa société et compte créer 7 autres emplois en trois ans.

## **1<sup>er</sup> Prix Ex-aequo (5.000€)**

---

### **Lauréat : Tony et Nicolas GUILMAU/30 et 24 ans**

Entreprise : LE COCHON DORE

Créée en avril 2007 à Boitron (Canton du Mêle sur Sarthe)

Activité : traiteur

Tony et Nicolas GUILMAU, deux frères, ont associé leur compétence de charcutier pour l'un et pâtissier pour l'autre, pour s'installer à Boitron. En plus de la vente en magasin, le Cochon Doré est présent sur les marchés du département et prépare repas et cocktails. Après 2 années d'existence, les chiffres sont impressionnants, l'entreprise compte désormais 7 salariés et le premier chiffre d'affaires réalisé est deux fois supérieur au prévisionnel. Avec plus de 140 réceptions à organiser d'ici à un an, la croissance de l'entreprise est assurée.

### **Lauréat : Olivier DURIEU/ 46 ans**

Entreprise : EDC TRANSMOUSS

Reprise en octobre 2008 à Mortagne au Perche

Activité : Fabrication de caisses carton, boîtes découpées et d'étuis fourreau

A 46 ans, Olivier DURIEU a fait le choix de reprendre une entreprise dans un domaine d'activité qu'il connaît bien pour avoir travaillé chez un concurrent. EDC se caractérise en quelques chiffres : 13 salariés, 2.400m<sup>2</sup> de production et de stockage, 1.600K€ de chiffre d'affaires, 2 millions d'emballage fabriqués annuellement, 1 million de m<sup>2</sup> de carton transformé. En décembre 2008, l'entreprise a déposé son premier brevet pour le Triolpack, un fourreau livré à plat en un seul élément et utilisable pour l'emballage d'affiches ou de produits longilignes.

## **Principales caractéristiques du concours**

Ce concours était ouvert aux entreprises créées ou reprises dans l'Orne en 2007, 2008 et 1<sup>er</sup> trimestre 2009 ainsi qu'aux porteurs de projets. L'entreprise doit être immatriculée dans l'Orne pour les entreprises existantes, ou s'engager à l'être dans les douze mois qui suivent le palmarès pour les projets.

Le jury, qui désigne les lauréats, est composé d'élus, de chefs d'entreprise et de représentants des professions libérales. Le comité de pilotage du concours est composé de représentants du Conseil général, du Comité d'expansion économique, des deux Chambres de commerce et d'industrie, de la Chambre de métiers, de la Chambre d'Agriculture, des banques, des professions libérales, des Pays et des Maisons de l'emploi.

### **Le Jury**

---

Le Jury 2009 était composé d'élus, de chefs d'entreprise et de représentants des professions libérales et Co-Présidé par Michel LEGLAUNEC et Jacques FRENEHARD.

#### **Chefs d'entreprise :**

Jacques FRENEHARD, PDG de FRENEHARD ET MICHAUX,  
Patrick VANDROMME, PDG de MAISONS FRANCE CONFORT,  
Régis LHOMER, Gérant de CEPIA,  
Marc DELATTE, Président de COFFRET PACK,  
François LEMIERE, Gérant des ELEVEURS DE LA CHARENTONNE, Lauréat  
2005 du Concours,  
Luc VAN RYSSEL, Directeur de MATFER,  
Thierry KRAEMER, Gérant de BA2I.

#### **Elus :**

- Michel LE GLAUNEC, Conseiller général de la FERTE FRESNEL, Vice-Président du Conseil général, Président d'Orne Développement,
- Guy ROMAIN, Conseiller général de VIMOUTIERS,
- Jackie LEGAULT, Conseiller général de LONGNY AU PERCHE, Vice-Président du Conseil général,
- Gérard COLIN, Conseiller général de FLERS NORD.

#### **Professions libérales :**

- Philippe DUPERRON, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Barreaux d'Alençon et d'Argentan,
- Bernard GOUBEAUX, Président de la Chambre des Notaires de l'Orne,
- Daniel BEAUMONT, Représentant local de l'Ordre des Experts-Comptables.

## **Les lauréats des éditions précédentes**

Voici une liste non exhaustive de créateurs ou de repreneurs d'entreprises ayant remporté le concours lors des précédentes éditions.

### **Lauréats 2004 :**

✓ Vincent CHAUVIN- Parc Animalier- Adresse : Le Bourg- 61500 LA CHAPELLE PRES SEES - Tél : 06 21 24 84 25

### **Lauréats 2005 :**

✓ Arnaud MENARD et Emmanuel FLOUVAT de MF TECH- Fabrication de pièces composites- Adresse : Route de Sées, ZI de l'expansion, 61200 ARGENTAN - tél : 02 33 39 73 91

✓ Sébastien ROUSTIN- Reprise des Chocolats GLATIGNY- Adresse : 44 Grande rue, 61000 ALENCON –  
Tél : 02 33 26 18 23

### **Lauréats 2007 :**

✓ Olivier ROBERT de A'GRAP- Restauration rapide automatique- Adresse : la Tour de Vimer, 61120 GUERQUESALLES –  
Tél : 08 71 29 77 80

✓ Michel POTTIER de NORHUIL- Fabrication d'huile de Colza, Adresse : Les Hamards, 61350 PASSAIS LA CONCEPTION – Tél : 02 33 38 73 32

✓ Pascal DAVID de DEBCIA, Matériel de grandes cuisines- Adresse 14-16 rue Charles GIDE, 61000 ALENCON –  
Tél : 02 33 28 22 60.

# CONCOURS DE LA CREATION ET DE LA REPRISE D'ENTREPRISES 2009

## REGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1- OBJET

Le concours de la création et de la reprise d'entreprises est organisé conjointement par le Conseil Général de l'Orne, maître d'ouvrage, et le Comité d'Expansion du Département de l'Orne, maître d'œuvre.

Ce concours est destiné à :

- Récompenser les porteurs de projets et/ou les créateurs et/ou les repreneurs d'entreprises ou d'activités dans le département de l'Orne, en mettant en valeur la capacité de notre territoire à attirer ou à fixer « l'esprit d'entreprise ».
- Encourager la création.
- Mettre en valeur les atouts du département afin d'attirer de futurs dirigeants.

### Article 2- LES CANDIDATS

Ce concours s'adresse à des créateurs ou repreneurs d'entreprise, personnes physiques ou associés détenteurs de la majorité du capital de la société. L'entreprise doit être immatriculée dans l'Orne pour les entreprises existantes ou s'engager à l'être dans les 12 mois qui suivent le palmarès pour les projets. Le ou les candidats ne doivent pas avoir été condamnés pour faillite personnelle et/ou interdiction de gérer.

Ne peuvent être candidats, ni les organisateurs, ni les personnes amenées à participer à l'organisation du concours, ni les lauréats des années précédentes.

### Article 3- CRITERES DE RECEVABILITE

Seront étudiés les projets répondant aux critères suivants :

- Pour les créations, l'entreprise doit avoir été créée et immatriculée dans l'Orne dans les deux années qui précèdent celle de la date limite de dépôt des candidatures, soit pour le palmarès 2009, les entreprises créées en 2007, 2008 et premier trimestre 2009.
- Pour les reprises, l'entreprise doit avoir changé de propriétaire ou d'actionnaire(s) majoritaire(s) en 2007 ou 2008 ou au premier trimestre 2009.
- Pour les projets, le lauréat s'engage à immatriculer son entreprise dans l'Orne, au registre du commerce, des métiers ou à la déclarer auprès du CFE de la Chambre d'Agriculture de l'Orne dans les 12 mois qui suivent la proclamation du palmarès.

L'activité de l'entreprise doit s'inscrire dans le respect des lois et règlements en vigueur et ne pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

L'activité de l'entreprise doit relever d'une inscription au registre du Commerce et des Sociétés ou du Répertoire des métiers ou d'une déclaration auprès du CFE de la Chambre d'Agriculture.

### Article 3 bis- CRITERES D'EVALUATION

Le Jury sera particulièrement attentif aux critères suivants :

- Le potentiel d'activité (la création d'emplois, l'investissement, l'exportation,...).

- Le caractère novateur du projet.
- La qualité du produit, du process ou du service.
- La motivation quant à la création d'entreprise.
- La cohérence économique et financière du projet, en fonction de critères techniques, financiers et commerciaux définis dans le dossier de candidature du concours.
- Pour les reprises, il sera tenu compte de la qualité de la préparation du processus de reprise.

#### **Article 4- RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les demandes de dossier peuvent être faites auprès du Comité d'Expansion de l'Orne à compter du 12 janvier 2009.

Les dossiers de candidature dûment complétés doivent être renvoyés à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 10 avril 2009 (cachet de la poste faisant foi).

Concours de la création et de la reprise d'entreprises

**Comité d'Expansion du département de l'Orne  
25 Boulevard de Strasbourg  
BP 128  
61004 ALENCON CEDEX**

Aucun dossier ne sera restitué au candidat, sauf convention expresse conclue avec les organisateurs.

#### **Article 5-DOSSIER DE CANDIDATURE**

3 dossiers de candidature seront proposés en fonction de la situation du candidat (porteur de projet/créateur/repreneur).

Le candidat devra remplir le dossier le concernant qui sera composé :

- D'un questionnaire de 3 feuillets à remplir de manière complète,
- D'annexes suggérées dans le questionnaire et laissées à l'appréciation du candidat.

Après examen de l'ensemble des dossiers de candidatures par le Comité de pilotage, les membres du Jury retiendront les candidats invités à venir soutenir oralement leur projet devant le Jury, selon un système de notation prenant en compte les critères d'évaluation.

Les lauréats seront désignés parmi ces dossiers après la délibération du Jury, comme décrit à l'article 7.

#### **Article 6- ENGAGEMENT DES CANDIDATS**

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature.

Tout dossier illisible, incomplet, portant des indications d'identité ou d'adresse fausses sera considéré comme nul.

La participation au concours implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Les candidats s'engagent à participer à des opérations de relations publiques et de presse relatives au concours.

Les candidats s'engagent à venir présenter leur projet oralement aux lieux et date de convocation du Jury qui leur seront indiqués individuellement.

Le lauréat et les finalistes s'engagent à participer à la remise du prix, aux lieux et date qui leur seront confirmés. Les candidats seront avertis individuellement de la date et du lieu de remise du prix. Ils autorisent le Conseil Général et le Comité d'Expansion à utiliser leur image dans la promotion du département de l'Orne.

L'absence du ou des responsables du projet primé, sans justificatif réel et sérieux, entraînera la disqualification du projet.

En cas d'irrégularité prouvée, le Jury se réserve la possibilité de retirer le prix attribué.

### **Article 7- LE JURY**

Le Jury est présidé par le Président du Comité d'Expansion du Département de l'Orne ou son représentant. Le Président du Jury proposera la Co-Présidence du Jury à un chef d'entreprise de son choix.

Le Jury sera alors composé d'élus et de chefs d'entreprise et éventuellement de représentants des professions libérales sur proposition du Président et du Co-Président du Jury.

Le Jury ne pourra être constitué de moins de 7 membres et de plus de 15 membres.

Le Jury est indépendant et souverain. Après examen des dossiers, il se réserve le droit de ne pas attribuer certains prix, s'il estime que les dossiers ne répondent pas suffisamment aux critères définis à l'article 3bis du présent règlement.

### **Article 8- LE COMITE DE PILOTAGE**

Il est constitué par des représentants des organismes suivants entre autres :

- Le Conseil Général,
- Le Comité d'Expansion,
- Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Flers Argentan et d'Alençon,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- La Chambre d'Agriculture,
- Banques, Professions libérales,
- Et des personnes qualifiées qui pourront être sollicitées.

Le Comité de pilotage aura pour mission de préparer le travail du Jury.

Il pourra éventuellement lui proposer des partenariats conventionnés avec d'autres organisateurs de concours ou des organismes souhaitant s'associer à l'opération.

### **Article 9-LES PRIX**

**Le concours sera doté de prix :**

- 1<sup>er</sup> prix 10.000 euros.
- 2<sup>ème</sup> prix 6.000 euros

- Le Jury disposera en outre d'une enveloppe de 18.000 euros pour attribuer des mentions spéciales sur les thématiques qu'il souhaitera mettre en valeur. Il pourra éventuellement être attentif aux caractéristiques suivantes :
  - . Adéquation du projet à la campagne promotionnelle « jeminstalledanslOrne » réalisée par le Conseil Général
    - . Innovation
  - . Activités liées à l'environnement ou une entreprise ayant une démarche de protection de l'environnement
  - . Activités de services de proximité
  - . Jeunes créateurs de moins de 30 ans
  - . Entreprises créées par un demandeur d'emploi ou à vocation d'insertion
  - . reprise d'entreprise
  - . dimension internationale
  - . etc....

Le lauréat est naturellement autorisé à se prévaloir librement du prix qui lui a été attribué et qui est destiné à promouvoir son projet.

#### **Article 10- REMISE DES PRIX**

Elle aura lieu dans le département de l'Orne au mois de juin 2009.

A cet effet il pourra être demandé au lauréat de présenter oralement son projet.

#### **Article 11- FRAIS DE PARTICIPATION**

Le droit d'accès au concours est gratuit.

Les frais afférents à la présentation de candidature (présentation devant le Jury frais de déplacement, frais de constitution du dossier,...) sont à la charge de chacun des candidats.

#### **Article 12- DUREE**

Le concours de la création d'entreprise organisé par le Conseil Général et le Comité d'Expansion économique du département de l'Orne sera ouvert à compter du 12 janvier 2009 et prendra fin à la remise du prix en juin 2009.

#### **Article 13- CONFIDENTIALITE**

Toutes les informations communiquées par les candidats au Jury seront confidentielles et ne pourront être divulguées ou publiées sans l'autorisation expresse des intéressés. Elles resteront la propriété du candidat. Les membres et le secrétariat du Jury sont tenus de respecter le secret professionnel.

#### **Article 14- RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS**

Le Comité d'Expansion économique de l'Orne se réserve, en accord avec le Conseil Général, le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### **Article 15- PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Chaque candidat déclare détenir légitimement les droits de propriété intellectuelle relatifs aux projets réalisés dans le cadre du concours, et garantit ainsi le Comité d'expansion économique de l'Orne contre tout recours.

### **Article 16-OBLIGATIONS**

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le Comité de Pilotage avec l'accord du Jury se réserve le droit de trancher tout litige concernant les contestations et l'interprétation liées au présent concours.

Un exemplaire original du présent règlement est déposé chez Maître BELLIER DE FROMENT, huissier de justice à Alençon.